

L'an deux mil dix-sept  
Le dix mai,  
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité du "Berceau du Comté" à Déservillers sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mai

**N° 94/17**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 2 mai 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 17 mai 2017,

**Objet de la délibération :**  
**Plan de circulation : Fonds de  
Prévention des Risques  
Naturels Majeurs (FPRNM)**

**Nombre de membres**

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 74
- Absents : 25
  - Dont suppléés : 4
  - Dont représentés : 9
  - Excusés : 3
  - Non excusés : 9
- Votants : 87

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Chatelain Claude à M. Sage Jean-Luc, M. Longeot Jean-François à M. Breuillot Laurence, M. Oudet Alain à M. Gallet Serge, M. Lievremont Jean-Michel à M. Bonnefoy Frédéric, M. Ducret Sylvain à M. Petitet Marie-Jeanne, M. Bertin Nathalie à M. Prost Jean-Paul, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, M. Groshenry Maxime à M. Faivre-Pierret Christophe, M. Gaillard Marcel à M. Bérion Dominique

**Procuration**

M. Laithier Didier par M. Vernerey, M. Chaussarot Michel par M. Bole, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Demesmay Maurice par M. Monnier Alain

**Suppléé(e)s**

**Excusé(e)** Mme Faillenet Bernadette, M. Bruchon Pierre, M. Quete Gérard

**Absent(e)s**

Mmes Breuillot Christine & Faillenet Maryse, Ms. Maurice Jacques & Percier Pascal, M. Ragot Maryvonne, M. Moniotte Jacques, M. Pogliano Jean-Louis, M. Petetin Yves & M. Paul Jacques

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Nathalie Van de Woestyne, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Vu la délibération N° 52/16 du 12.09.2016 approuvant le plan de financement suivant :

DEPARTEMENT	MONTANT € HT	RECETTES	TAUX	MONTANT € HT
Travaux	243 569.00	FPRNM	40	97 428.00
		CCPO/VO	60	146 141.00
TOTAL	243 569.00		100	243 569.00

- Vu la délibération N° 48/17 du 20.03.2017 d'adoption de l'avenant n° 2 pour les travaux de sécurisation,

A l'unanimité, le conseil approuve le nouveau plan de financement spécifique au titre du **FONDS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS (FPRNM)**, suivant :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>Recettes</b>	<b>Taux %</b>	<b>Montant € HT</b>
Travaux (inclus dans la tranche ferme)	316 754.18	Etat FPRNM	40	126 701.00
		CCLL/VO	60	190 053.18
<b>TOTAL</b>	<b>316 754.18</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>316 754.18</b>

Fait et délibéré en séance, le 10.05.17  
Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président